

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 décembre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

2025 DFA 68-1 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 - Investissement

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 993 429 575,00 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;
- à la somme de **2 338 878 454,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux ¹	327 945 561,00
1 - Sécurité	19 194 889,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54 587 299,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156 907 073,00
4 - Santé et action sociale ²	29 607 750,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	1 237 266 552,00
6 - Action économique	4 830 000,00
7 - Environnement	127 464 000,00
8 - Transports	35 626 451,00
Total général	1 993 429 575,00

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2026, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2026, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à **657 973 428,00 €** ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

¹La fonction « Services généraux » regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – « Services généraux » ; 900-5 – « Gestion des fonds européens » ; 923 – « Dettes et autres opérations financières » ; et 950 – « Dépenses imprévues ».

² Y compris chapitre 904-4 – « RSA ».

- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATEi, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être *in fine* ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Madame la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;
- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;
- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gissler ;
- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;
- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;
- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :
 - des contrats d'échange de conditions d'intérêt (« *Swap* »), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre

index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé; index révisable contre un autre index révisable ;

- des contrats d'accord sur taux futur (« *Future Rate Agreement* » – FRA) ;
- des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond (« *Cap* ») ; garantie de taux plancher (« *Floor* ») ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher (« *Collar* ») ;
- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises (« *Cross Currency Swap* ») dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;
- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soustes correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;
- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;
- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;
- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II		III			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 600 010 434,00	0,00	1 820 407 575,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00
900	Services généraux	182 466 703,00	0,00	154 923 561,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 954 000,00	0,00	19 194 889,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	102 365 246,00	0,00	54 587 299,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	159 791 391,00	0,00	156 907 073,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	71 141 009,00	0,00	29 607 750,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00
904-4	RSA	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	782 956 086,00	0,00	1 237 266 552,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00
906	Action économique	24 023 500,00	0,00	4 830 000,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00
907	Environnement	110 233 854,00	0,00	127 464 000,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00
908	Transports	143 878 645,00	0,00	35 626 451,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	794 883 861,00	0,00		762 342 028,00	0,00		0,00	762 342 028,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		280 000,00	0,00		0,00	280 000,00
922	Dotations et participations	100 000,00	0,00		500 000,00	0,00		0,00	500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	556 138 861,00	0,00		472 367 202,00	0,00		0,00	472 367 202,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00			209 150 000,00	0,00		0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections	50 395 000,00			80 044 826,00	0,00		0,00	80 044 826,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	1 993 429 575,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III		
90	Opérations ventilées	167 685 042,00	0,00	179 606 274,00	0,00	179 606 274,00
900	Services généraux	889 993,00	0,00	973 200,00	0,00	973 200,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 772 000,00	0,00	8 564 556,00	0,00	8 564 556,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 667 439,00	0,00	18 778 851,00	0,00	18 778 851,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 467 111,00	0,00	7 110 873,00	0,00	7 110 873,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	76 718 478,00	0,00	111 450 179,00	0,00	111 450 179,00
906	Action économique	42 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	2 037 400,00	0,00	15 792 530,00	0,00	15 792 530,00
908	Transports	19 647 621,00	0,00	16 236 085,00	0,00	16 236 085,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 951 903 252,00	0,00	1 736 359 492,00	0,00	1 736 359 492,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 161 953 252,00	0,00	833 239 492,00	0,00	833 239 492,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		209 150 000,00	0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	498 100 000,00		539 970 000,00	0,00	539 970 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	275 306 001,00	0,00	422 912 688,00	0,00	422 912 688,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 306 001,00		317 912 688,00	0,00	317 912 688,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	105 000 000,00	0,00	105 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ (4)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (5)	0,00
TOTAL	2 338 878 454,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	625 509 763,00	0,00	22 364 889,00	108 617 113,00	136 828 000,00	72 226 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 711 927,00	0,00	230 000,00	5 410 952,00	12 348 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 873 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 110 612,00	0,00	5 344 000,00	81 176 961,00	93 353 179,00	48 216 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	98 566 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 093 212 692,00	0,00	700 000,00	8 564 556,00	18 778 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	18 659 851,00	6 910 873,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 126 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)						A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	831 616 810,00	24 865 000,00	111 040 400,00	116 415 653,00		2 049 683 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		68 520 475,00
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 155 000,00	4 651 000,00	30 825 653,00		466 586 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	8 796 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		359 471 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours	185 534 617,00	2 747 000,00	68 018 769,00	79 190 660,00		677 857 929,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		98 566 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
	RECETTES	111 450 179,00	0,00	15 792 530,00	16 236 085,00		1 271 845 766,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		154 000 000,00
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	15 792 530,00	12 736 085,00		148 546 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 428,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		36 126 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO